

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE RAYMOND GOUPILLON

Mise à disposition : le ou
du au

NOM : Prénom :

Adresse administrative ou personnelle :
.....

Portable obligatoire :

Adresse mail : @

FORMULE	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE	
week-end (du samedi 10 h au lundi 12 h)	☐	150 €
<i>en semaine uniquement</i> à la journée (du matin 8 h à 8 h le lendemain)	☐	75 €

Documents à remettre dans le délai d'un mois après la pré-réservation :

1. un chèque ou helloasso correspondant à ma participation aux frais de fonctionnement, <https://www.helloasso.com/associations/asce-72/evenements/salle-goupillon>
2. une attestation de mon assurance « responsabilité civile » pour la date choisie,
3. un chèque de caution de 500 €¹ pour les éventuels dégâts occasionnés,
4. un chèque de caution de 100 €¹ pour le ménage,
5. une enveloppe affranchie au tarif de 20 gr libellée à l'adresse de l'adhérent²

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur annexé (en particulier les consignes de sécurité), les accepte et s'engage à respecter les conditions y figurant.

Le téléphone fixe de la salle a été supprimé, par conséquent l'utilisateur devra être en possession d'un téléphone portable en fonctionnement pour alerter les secours.

Date : / / 20.....

Nom et Prénom avec mention « lu et approuvé »

Signature :

A retourner à la Permanence de l'ASCE, toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.
Les sacs poubelles, papier toilettes, produits et torchons vaisselle ne sont pas fournis.

¹ Les chèques de caution vous seront retournés après réception à la permanence de l'ASCE 72 de la fiche rouge État des lieux
² Uniquement si l'adhérent souhaite le retour de ces chèques de caution. A défaut, les chèques seront détruits.